



AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

MULTIGARES

La convention d'occupation et d'utilisation du domaine public ferroviaire signée le 30/05/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société AVIS LOCATION DE VOITURES pour une durée de 5 ans, pour l'occupation et l'utilisation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'exercice des activités listées ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 30/05/2025.

Location courte durée de véhicules de tourisme sans chauffeur, y compris la fourniture de tous équipements complémentaires, de tous accessoires liés ou tous services associés à l'utilisation d'un véhicule, tels que sièges pour enfants, barres de toit, pneus spéciaux, pour les véhicules mis en location, ... (sans que cette liste ne soit limitative).

Cet avenant, dont l'objet est de constituer l'annexe n°12 « Etats des risques et pollutions » de la convention précitée, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.